

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 MARS 2016

Etaient présents : CORNU Benoît – FAIVRE Marie-Claire – FAUCONNIER Jérôme – FRANCOIS Karine – GALMICHE Michel – GROSJEAN Gilles – GROSJEAN René – GUIDEZ Pierrette – HEINRICH Gilles – IPPONICH Alain – JACOBBERGER Michel – LAB Mireille – LACREUSE Laurent – LOUVIOT Christine – LUPFER Frédérique – MILLE Jean-Claude – PAOLI Jean – REINGPACH Patricia – REUTER Fabien – TARIN Pierric – TRUCHOT Isabelle – VILTET Didier

Ont donné pouvoir : FAVEREAU Jocelyne à CORNU Benoît – GINDRE Marie-Thérèse à GALMICHE Michel – SENGLER Luc à VILTET Didier

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



APPEL A PROJETS 2016 DANS LE CADRE DU PLAN REGIONAL DE L'ALIMENTATION (PRALIM)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la démarche EcooParc et l'appel à projets 2016 dans le cadre du Plan Régional de l'Alimentation (PRALIM) lancé par la DRAAF et l'ADEME Bourgogne Franche-Comté, et particulièrement les thématiques suivantes :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Améliorer la qualité de l'alimentation en restauration collective publique et notamment son ancrage territorial,
- Développer l'ancrage territorial de l'alimentation et mettre en valeur notre patrimoine alimentaire.

Le montant prévisionnel de cette action est de 37 967,35 € H.T.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet porté par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont dans le cadre de la démarche EcooParc,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la participation de l'Etat au titre du Plan Régional de l'Alimentation (PRALIM) à hauteur de 50% du montant prévisionnel de cette action,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'action :

| | |
|---|-------------------|
| Etat (appel à projets 2016 pour le PRALIM) | 18 983,68 € (50%) |
| FEADER programme Leader Pays des Vosges Comtoises | 11 149,63 € (29%) |
| Total subventions sollicitées | 30 133,31 € (79%) |
| Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont | 7 834,04 € (21%) |

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE AU TITRE DU SPANC POUR LES CONTRÔLES ANC EFFECTUES EN 2015

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la mission de contrôle de l'existant, des installations neuves et des mutations au titre de l'Assainissement Non Collectif, engagée depuis le 1^{er} juillet 2009.

Il explique la disparition de la participation financière de la part de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse au coût des contrôles SPANC effectués durant l'année venant de s'écouler

pour les contrôles diagnostic de l'existant, et la maintien de cette même participation financière à hauteur de 20 € par contrôle périodique de bon fonctionnement dont le nombre s'élevait à 25 en 2015, et 40 € par vérification de la conception et de la bonne exécution des travaux dont le nombre s'élevait à 2 en 2015.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 580 € pour les contrôles effectués au titre de l'année 2015.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les différentes orientations budgétaires afin d'éclairer le vote des élus pour les budgets primitifs 2016. Il rappelle les modifications de présentation de ce document liées à la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107.

Le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 débattu et l'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les différentes orientations budgétaires proposées au titre de l'année 2016.



Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Séance du 10 mars 2016

Le débat d'orientations budgétaires constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Les objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) :

Le débat permet à l'assemblée délibérante (le Conseil Communautaire pour la CCRC) de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le contexte international :

Profitant de la faiblesse de l'euro, des taux et des prix du pétrole, le retour de la croissance en zone euro s'est confirmé en 2015 mais à un rythme décevant car décroissant : +0,3% en variation trimestrielle au 3^{ème} trimestre après +0,4% au 2^{ème} et +0,5% au 1^{er}. Après deux trimestres de croissance positive pour l'ensemble de la zone euro, deux pays sont repassés en zone négative : la Grèce (-0,9% au 3^{ème} trimestre) et la Finlande (-0,5% au 3^{ème} trimestre). Néanmoins, malgré le ralentissement du 3^{ème} trimestre, la croissance demeure très forte en Espagne (+0,8% au 3^{ème} trimestre), et l'Italie, sortie de récession, se maintient en zone positive (+0,2% au 3^{ème} trimestre). La France continue, elle, à se distinguer : après une pause au 2^{ème} trimestre, elle est la seule à accélérer au 3^{ème} trimestre, mais à faible vitesse (+0,3%).

D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée : la consommation privée devrait demeurer le principal moteur de la croissance, au regard des incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements. 2016 s'annonce non dénuée de risques politiques même si une crise similaire à celle de l'été 2015 en Grèce semble exclue. Les risques les plus importants sont à attendre en Espagne (débat sur l'investissement d'un gouvernement), au Portugal (élections présidentielles) et en Grèce (renégociation

de la dette), tandis que le conflit russo-ukrainien se poursuit, de même que la crise politique au Moyen Orient et l'insécurité liée à l'omniprésence du risque terroriste.

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse du prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays comme l'Allemagne et l'Italie. La croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015. La demande intérieure devrait en être le moteur principal, alimenté par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, en lien avec la hausse de l'emploi et des rémunérations en moyenne au sein de la zone. Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant, car le potentiel de croissance reste faible néanmoins : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires. L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles. Toutefois, la faiblesse de l'inflation demeure un problème, bien que supérieure au niveau 0 de 2015 et l'objectif de +2% visé par la Banque Centrale Européenne sera a priori loin d'être atteint.

Le contexte budgétaire national :

Après la pause du 2^{ème} trimestre, la croissance est revenue en France au 3^{ème} trimestre (+0,3% pour rappel) à un rythme toutefois nettement inférieur à celui du 1^{er} trimestre (+0,7%) et largement soutenu par la constitution de stocks. En moyenne au 3^{ème} trimestre, la consommation des ménages s'est reprise modérément (+0,3%), soutenue par la faiblesse de l'inflation (+0,1%).

Au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, l'année 2016 devrait être caractérisée par un léger rebond (prévision de +1,2%) dû à la montée en puissance des réformes entreprises (CICE, Pacte de Responsabilité et de Solidarité) et l'amorce attendue de la reprise de l'emploi, potentiellement soutenue par les dernières mesures en faveur de l'emploi du Plan d'Urgence. La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne élevé du 3^{ème} trimestre (15,5%).

A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de plusieurs facteurs favorables. La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement et avoir un effet positif sur la croissance et la compétitivité des entreprises, de même que sur l'accès au crédit.

Un budget de rigueur en 2016 liant encore les collectivités :

Le déficit public a finalement été contenu à 3,9% du PIB en 2014 au lieu de 4,4% comme cela était craint début 2015, et celui de 2015 devrait se maintenir à 3,8% avec un objectif inchangé de le ramener sous le seuil des 3% en 2017. La baisse de 3,67 milliards d'euros des dotations de l'Etat aux collectivités appliquée en 2015 sera reconduite en 2016 mais peut-être rediscutée pour 2017, ainsi que la montée en charge de la péréquation horizontale avec le FPIC (qui va atteindre le seuil symbolique d'un milliard d'euros de redistribution en 2017) et verticale avec les dotations de solidarité qui seront en augmentation. La sécurisation du FPIC devient plus grande pour les collectivités bénéficiaires avec des mécanismes plus sécurisants en cas de sortie du dispositif. Les contributions à la réduction des déficits publics seront calculées à partir des comptes de gestion des budgets généraux 2014 des collectivités sur la base des produits réels de fonctionnement.

Le FCTVA rend désormais éligible les dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie à compter du 1^{er} janvier 2016. Dans le même esprit, un fonds de soutien à l'investissement d'un milliard d'euros est mis en place, laissant une large part aux travaux d'économies d'énergie.

A peine la loi MAPTAM promulguée et mise en application avec la perspective de prise de nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2017 pour les intercommunalités, la loi NOTRe est venue bouleverser le paysage intercommunal. Le redécoupage des Régions est, lui, effectif au 1^{er} janvier 2016, et les politiques d'aides vont être redéfinies pour l'année 2017.

L'échelon intercommunal levant l'impôt sera de plus en plus amené à jouer un rôle de pivot dans les relations financières avec ses communes membres. La multiplication des pactes financiers et

fiscaux favorise l'intégration recherchée des intercommunalités dans le bloc communal. La réforme des dotations de fonctionnement, prévue pour 2016, a été reportée à 2017.

Les Programmes Opérationnels FEDER/FSE 2014-2020 portés désormais par les Régions se mettent progressivement en place, de même que les appels à projets au titre du FEADER et le conventionnement des programmes Leader (enveloppe de 3 millions d'euros à l'échelle du Pays des Vosges Comtoises). La place laissée vacante au Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges risque de ralentir l'instruction de certains dossiers.

La CCRC est reçue comme co-lauréate, avec le Pays des Vosges Saônoises, de l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Une enveloppe de 1 000 000 € a déjà été contractualisée et l'objectif reste de la doubler à terme. Cette manne contribuera à optimiser encore les plans de financement des projets en cours ou à étudier d'autres solutions du point de vue des économies d'énergie.

La Région et le Département qui s'étaient lancés en 2014 dans des plans de soutien à l'activité du BTP ont reconduit ces politiques jusqu'en 2017.

Les orientations intercommunales 2016 :

La CCRC a entamé en 2015 le chantier de reconversion du site de la Filature de Ronchamp avec un souci permanent d'optimisation du plan de financement des travaux qui s'élèvent à 5,6 millions d'euros pour la première tranche qui devrait s'achever à la fin de l'année. Une seconde tranche est en cours de définition, comprenant deux autres bâtiments, ainsi que la voie verte traversant le site pour mailler le territoire intercommunal et le mettre en connexion avec les autres territoires voisins.

Anticipant la mise en application de la loi NOTRe, et dans un objectif d'optimisation de ses ressources, la CCRC a demandé la dissolution des syndicats intercommunaux de son territoire présentant un chevauchement de compétences et de périmètre : la gestion du gymnase Félix Eboué et de la Base de Plein Air des Ballastières ont ainsi été reprises au 1^{er} janvier 2016.

De même, les orientations d'un schéma de mutualisation des services seront mises en application prochainement.

La loi NOTRe a failli bouleverser l'équilibre de la CCRC en faisant d'elle une des 4 collectivités impactées dans le Département. Le classement en zone de montagne de Champagny et de Clairegoutte va permettre à la CCRC de remplir l'un des critères dérogatoires au seuil de 15 000 habitants et de devenir de plein droit une communauté de montagne, perspective qui sera renforcée par l'étude prochaine de l'acte II de la loi Montagne.

Il s'agira en 2016 de préparer la mise en place des nouvelles compétences obligatoires des communautés de communes aux horizons 2017, 2018 et 2020 inscrites dans les lois MAPTAM et NOTRe.

Fiscalité locale :

Le pacte financier et fiscal lancé en 2011 a été renouvelé pour la période 2015-2020 en tenant compte de la politique de baisse des dotations appliquée par l'Etat aux collectivités depuis 2014. Les bases d'imposition prévisionnelles de la CCRC poursuivront leur dynamisme en 2016 et même le montant alloué au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises sera encore en progression.

Une revalorisation automatique de 1% de l'ensemble des bases foncières est appliquée en 2016. Il s'agit toujours pour la CCRC, dans le cadre du pacte financier et fiscal de respecter de manière durable les critères qui font d'elle une des rares collectivités du département bénéficiaires du mécanisme de péréquation horizontal FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) dont la montée en puissance se poursuit.

Une plus grande souplesse sera laissée aux communautés quant aux conditions de répartition du FPIC et quant aux règles de modification des allocations de compensation dans le cadre de la CLECT.

Toutes ces dispositions permettront de viser si possible une stabilité de la fiscalité locale en 2016, favorisée par la mise en place du nouveau pacte financier et fiscal.

Fonctionnement :

Parmi les charges imposées, les charges de personnel et les charges de gestion courante vont fortement augmenter en 2016 avec le transfert du personnel communal d'animation lié aux activités périscolaires, la prise de compétence de la gestion des médiathèques et la reprise du gymnase du collège de Champagny (140 000 euros de fonctionnement) et de la Base de Plein Air des Ballastières (350 000 euros de fonctionnement dans le cadre d'un budget annexe). L'effectif intercommunal est passé de 13 à 28 agents par le biais de transferts de personnel entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016, renforçant de ce fait l'intégration de la communauté sur son territoire. Un effort d'uniformisation des politiques indemnitaires sera effectué au cours de l'année, facilité par la proximité des régimes alloués aux personnels transférés avec celui de l'intercommunalité. Une annualisation du temps de travail sera également mise en place pour les métiers présentant une saisonnalité plus marquée. Cette augmentation globale d'environ 5% des charges de personnel sera toutefois en partie compensée par une baisse des ACTP versés aux communes membres.

Les autres charges de gestion courante seront en légère augmentation du fait principalement de la hausse du coût des activités péri et extra scolaires, néanmoins en partie compensé par une meilleure prise en charge des dépenses dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône. Le budget des déchets ménagers devrait se stabiliser en 2016.

Le budget du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) verra, lui, la réalisation des premières réhabilitations volontaires.

L'optimisation recherchée depuis 2012 des recettes de fonctionnement permettra de compenser ces diverses augmentations, malgré le contexte de baisse des concours financiers de l'Etat. Les indicateurs de gestion de la CCRC, budgets annexes compris, sont en progression malgré l'engagement de travaux conséquents, l'en-cours de la dette se situant à un niveau faible de 296 € par habitant qui se traduit par une capacité de désendettement à fin 2021 malgré un prêt d'un montant de 900 000 € contracté à l'automne 2015. La structure des emprunts de la CCRC lui permet de rembourser davantage de capital que d'intérêts au vu de la conjoncture, et confirme la possibilité de contracter un nouvel emprunt « croissance verte » à taux zéro sans se mettre en danger pour achever la première tranche de travaux du site de la Filature.

Investissement :

Les travaux conséquents (5,6 millions d'euros) de requalification du site de la Filature ont été lancés et l'année 2015 a vu la réalisation des studios de répétition, ainsi que l'engagement des travaux d'aménagement des cellules d'activité, de la salle multi-activités, de l'espace d'exposition, de la halle de convivialité et d'une chaufferie bois énergie pour l'ensemble du site.

L'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités intercommunale des Champs May est désormais achevé sur sa surface initiale de 10 hectares et l'opportunité récente d'une vente aux enchères dans le cadre d'une succession a permis l'acquisition d'une surface d'1,5 hectare supplémentaire. La construction d'une déchetterie fixe va être proposée au SYTEVOM sur un des lots restants avec la participation de la CCRC par le biais de la fourniture d'une parcelle plateformée. La vente du site de la Maglum sera envisagée.

Les travaux concernant le déménagement du RAM de Champagny (170 000 euros) vont débuter au printemps, de même que le réaménagement de l'accueil péri et extra scolaire (90 000 euros) et l'isolation thermique du gymnase du collège (230 000 euros) de cette même commune pendant l'été.

Une réflexion quant à la construction de logements seniors et de structure multi-accueil par le biais d'un aménageur va être lancée prochainement, notre territoire présentant une nette carence pour ce type de service.

Conclusion :

La CCRC dégage depuis trois ans des excédents de fonctionnement atteignant un niveau intéressant et de manière pérenne, du fait principalement de l'optimisation de ses recettes qui lui confèrent une capacité d'autofinancement convenable en valeur et indispensable pour permettre le

financement de ses projets à l'échelle du mandat. L'ampleur des investissements en cours engendre néanmoins un inévitable décalage entre engagement de dépenses et perception de recettes qui demande une gestion fine de la trésorerie au quotidien.

ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE HABITAT

Le Conseil Communautaire, réuni le 10 mars 2016, a validé à l'unanimité selon les règles définies par les délibérations en date du 16 janvier 2014 l'attribution de :

- quatre subventions « Habiter Mieux » d'un montant de 1 500 € chacune, dont deux sur la commune de Ronchamp, une sur la commune de Plancher-Bas et une sur la commune d'Errevet.

PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE A L'ADHESION AU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du nouveau montant de la participation financière relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises pour l'année 2016.

Cette participation couvre les activités du Pays des Vosges Saônoises :

- l'animation du programme Leader 2014-2020 en lien avec la Région,
- l'animation du Plan Climat Energie Territorial en lien avec la Région,
- la réflexion sur la démographie médicale avec la poursuite du Contrat Local de Santé en lien avec l'Agence Régional de Santé,
- le suivi des projets inscrits dans le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable 2015-2020 avec la Région,
- la coordination du réseau « musiques actuelles » dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale sur les pratiques culturelles,
- la mise en œuvre d'un Plan d'Approvisionnement Territorial bois énergie avec le suivi de la mise en place d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif sur la vente de chaleur bois,
- l'animation du réseau des animateurs des Espaces Publics Numériques et des Bistrots de Pays,
- la démarche d'animation des circuits courts agricoles dans le cadre des goûters dans les accueils périscolaires,
- le lancement de la démarche et la gestion d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de son territoire.

Pour le financement de ces actions, le montant global de cette participation passe à 2,70 € par habitant en tenant compte de la mise à jour des données INSEE 2016 de population de chaque territoire :

2,70 € par habitant, soit $2,70 \text{ €} \times 12\,483 \text{ habitants} = \mathbf{33\,704,10 \text{ €}}$

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de reconduire la participation financière relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises pour l'année 2016.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT AU RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le Code Forestier,

Monsieur le Président présente l'Association des Communes Forestières de la Haute-Saône et sa Fédération Nationale qui ont pour objet de défendre les intérêts de la propriété

forestière et de promouvoir le développement des territoires ruraux par la forêt. Elles ont pour but principal :

- De rechercher la protection, l'amélioration et la reconstitution des domaines forestiers ainsi que la meilleure utilisation commerciale et/ou industrielle de leurs produits ;
- De former les élus des communes forestières ou de leurs groupements de gestion ;
- De défendre l'usage du bois des massifs nationaux car sa valorisation y génère de la valeur ajoutée ;
- D'élaborer des enquêtes et des études, de conduire avec les partenaires concernés des actions dans tout domaine qui concoure à la sylviculture, à la valorisation des produits forestiers et au développement des fonctions de la forêt dans le développement des territoires ;
- De concentrer et de diffuser des renseignements forestiers ;
- D'intervenir dans toutes les instances concernant les intérêts généraux dont l'association a la garde ;
- D'émettre auprès des pouvoirs publics et des autorités compétentes toute démarche intéressant la forêt et le bois (mesures économiques, financières, fiscales, administratives et législatives) ;
- D'intervenir auprès des services de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales pour que la forêt soit intégrée tant dans les politiques de développement territorial que dans les politiques contractuelles européennes, nationales, régionales et locales.

Monsieur le Président rappelle que la Fédération Nationale des Communes Forestières, l'Association des Communes Forestières de la Haute-Saône et l'Union Régionale des Communes Forestières de Franche-Comté constituent le Réseau des Communes Forestières. Il expose l'intérêt pour la Communauté de Communes Rahin et Chérimont d'adhérer au Réseau des Communes Forestières car, sur toutes les questions relevant de la gestion de la forêt et de l'intégration de la forêt dans des logiques de développement territorial, elle trouvera conseil, information, formation et appui.

Considérant l'intérêt que porte la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à la gestion durable de sa forêt mise en œuvre dans le cadre du régime forestier par l'Office National des Forêts en tant qu'opérateur unique pour la forêt publique,

Considérant l'intérêt que porte la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à la contribution de sa forêt au développement des territoires ruraux et à l'approvisionnement des transformateurs du massif pour y favoriser la production de valeur ajoutée,

Considérant que les objets de l'Association des Communes Forestières de la Haute-Saône et de la Fédération Nationale des Communes Forestières relèvent de l'intérêt du bloc communal car ils lui permettent de bénéficier des retombées de leurs actions menées à l'échelle nationale, régionale et locale,

Considérant que les actions portées et engagées par le Réseau des Communes Forestières relèvent tant de l'intérêt du bloc communal que de l'intérêt général,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide son adhésion au Réseau des Communes Forestières en adhérant à l'Association des Communes Forestières de la Haute-Saône, ainsi qu'à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France ;
- S'engage à respecter les statuts des associations et à honorer annuellement sa cotisation au Réseau des Communes Forestières en déléguant à Monsieur le Président les renouvellements annuels d'adhésion ;
- Désigne pour représenter la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au sein de l'Association des Communes Forestières de la Haute-Saône M. COLLILIEUX Stéphane comme délégué titulaire et M. MILLE Jean-Claude comme délégué suppléant ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent, notamment le bulletin d'adhésion au Réseau des Communes Forestières, ainsi que la convention d'animation volet forêt bois dans le cadre de la labellisation « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.

ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE « TERRITOIRE A ENERGIE
POSITIVE » (TEPOS)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le courrier du 15 juillet 2015 l'informant de la labellisation de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en tant que Territoire à Energie Positive à l'échelon régional, ainsi que les engagements demandés par l'ADEME en matière de poste dédié à l'animation de cette démarche. Il rappelle également la délibération du 10 septembre 2015 validant le lancement d'une étude préalable d'évaluation des potentiels d'économie et de production d'énergie sur le territoire intercommunal visant la division par deux des consommations énergétiques, ainsi que la couverture à l'échéance 2050 de l'intégralité de ses besoins énergétiques maîtrisés à partir des ressources renouvelables exploitables sur son territoire. Cette étude a fait l'objet de l'attribution d'une subvention régionale d'un montant de 5 670 € lors de la commission permanente du 6 novembre 2015.

L'engagement dans la démarche TEPOS implique donc, outre la réalisation de cette étude préalable, pour la Communauté de Communes Rahin et Chérimont de se lancer dans le dispositif d'Aide aux Changements de Comportements des Territoires Energie Climat (ACCTEC) pour une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement. Ce dispositif aide une démarche territoriale d'animation, de sensibilisation et d'information, dans le cadre d'une politique globale énergie-climat pluriannuelle. Il prévoit par le biais de l'ADEME une aide financière aux dépenses internes de personnel, une aide la première année au petit équipement lié à la création d'un poste de chargé de mission et une aide aux dépenses externes de communication.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, confirme son engagement dans la démarche TEPOS et dans le recrutement d'un chargé de mission à temps complet en charge de l'ingénierie et de l'animation du programme pour une durée minimale de trois ans.

TARIFS 2016 DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'opération partenariale de compostage individuel lancée par le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne en vue d'offrir à l'ensemble des habitants de son territoire la possibilité d'acquérir un à deux composteurs individuels dont le coût serait réparti équitablement entre le particulier se portant acquéreur, sa communauté de communes de résidence et le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne. La Communauté de Communes Rahin et Chérimont assure le relais pour la diffusion de ceux-ci. Le coût résiduel 2016 par composteur s'élève à 19 € par composteur en plastique et 22 € par composteur en bois.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la fixation des tarifs 2016 des composteurs individuels, telle que présentée ci-avant.

AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE AU TITRE DES STRUCTURES ORGANISATRICES DU SERVICE DE RESTAURATION PERISCOLAIRE DU PREMIER DEGRE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 13 décembre 2012 l'autorisant à signer une convention avec le Département de la Haute-Saône au titre des structures organisatrices du service de restauration périscolaire du premier degré. Les modalités d'intervention financière du Département évoluant à compter de l'année 2016 par décision en date du 17 décembre 2015, il explique la nécessité de signer une nouvelle convention avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET REGLEMENT DU CAMPING DES BALLASTIERES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'arrêté préfectoral 2015 – 1750 en date du 28 décembre 2015 relatif à la dissolution du syndicat intercommunal de la base de plein air des Ballastières et transférant ainsi le camping des Ballastières sis 20 rue du Pâquis à Champagny à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.

Dans sa gestion quotidienne des réservations, le camping a l'obligation d'avoir un règlement de camping, des conditions générales de ventes et des documents commerciaux tels que le contrat de location dûment validé. Ces documents ont été retravaillés lors du transfert.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le nouveau règlement du camping à effet au 1er janvier 2016, les nouvelles conditions générales de vente du camping à effet au 1er janvier 2016 et le nouveau contrat de location du camping à effet au 1er janvier 2016.

AIDE FINANCIERE 2016 AU FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL RAHIN ET CHERIMONT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'engagement de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont vis-à-vis de l'Office de Tourisme Rahin et Chérimont dans le cadre de ses actions en faveur de la promotion du tourisme sur le territoire intercommunal. Il présente la demande de l'Assemblée Générale de l'association en date du 8 mars 2016 d'octroi d'une aide financière d'un montant de 38 970 € pour l'année 2016.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le versement d'une aide financière d'un montant de 38 970 € pour assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme Rahin et Chérimont pour l'année 2016. Cette aide pourra faire l'objet de versement d'acomptes.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT POUR L'ORGANISATION DU WEEKEND HANDISPORT 2016

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le soutien financier et logistique apporté par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'organisation du Weekend Handisport depuis 2007. Pour l'édition qui se déroulera les samedi 4 et dimanche 5 juin 2016 et au vu du succès de la première marche gourmande l'an passé, une aide financière d'un montant de 2 000 € est sollicitée par le Comité Départemental Handisport. Cette marche gourmande fera d'ailleurs une escale sur le site de la Filature cette année.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le versement d'une aide financière d'un montant de 2 000 € au Comité Départemental Handisport pour l'édition 2016 du Weekend Handisport.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ASSOCIATION « POUR ANIMER RAHIN ET CHERIMONT » (PARC) POUR L'ORGANISATION DE LA DEUXIEME EDITION DE LA RANDONNEE CYCLOTOURISTIQUE « LA PLANCHE DES BELLES FILLES »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la première cycloportive de l'association PARC organisée en 2015, avec une arrivée au sommet de la Planche des Belle Filles. Pour sa deuxième édition, cette épreuve deviendra une randonnée cyclotouristique qui partira de Plancher-les-Mines et se déroulera le dimanche 5 juin 2016. Une aide financière d'un montant de 2 500 € est sollicitée par l'association support « Pour Animer Rahin et Chérimont »

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une aide financière d'un montant de 2 500 € à l'association PARC pour l'organisation de la deuxième édition de cette randonnée cyclotouristique.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LE
FONCTIONNEMENT 2016 DE L'ASSOCIATION « GRAINES DE
JEUNES » LIEE AU SECTEUR JEUNES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la création de l'association « Graines de Jeunes » destinée à accueillir de jeunes majeurs dans la prolongation des activités du secteur jeunes. Cette association a organisé son premier « Festi' Jeunes » le 20 février dernier à Frahier-et-Chatebier. Il précise la nécessité d'abonder au fonctionnement de cette association à hauteur de 500 € pour assumer ses activités 2016.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le versement d'une aide financière d'un montant de 500 € pour assurer le fonctionnement de l'association « Graines de Jeunes » pour l'année 2016.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE
PLANCHER-BAS POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DES
ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la volonté de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont d'octroyer une aide financière à un projet patrimonial de maîtrise d'ouvrage communale à chacune des communes membres sur la période 2013-2015, opération permise par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Le projet d'aménagement des abords des ateliers municipaux d'un montant prévisionnel de 21 044,50 € H.T. par la commune de Plancher-Bas entre dans ce cadre.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 000,00 € à la commune de Plancher-Bas pour la réalisation des travaux précités.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FEADER AU TITRE DE LA
MESURE 7.7A « INVESTISSEMENTS POUR DELOCALISATION
D'ACTIVITES, RECONVERSION DE BÂTIMENTS ET
INSTALLATIONS A PROXIMITE DE COMMUNES RURALES » DU
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 DE LA
REGION FRANCHE-COMTE POUR LA REALISATION DE LOCAUX
D'ACTIVITE DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION A VOCATION
ECONOMIQUE DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation de locaux d'activité dans le cadre de la reconversion à vocation économique du site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 1 839 696,72 € H.T., honoraires compris, concernant la reconstruction et la rénovation d'une partie du bâti existant en cellules destinées à l'accueil d'entreprises artisanales.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide du FEADER au titre de la Mesure 7.7A « Investissements pour délocalisation d'activités, reconversion de bâtiments et installations à proximité de communes rurales » du Programme de Développement Rural 2014-2020 de la Région Franche-Comté à hauteur de 441 000 €,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

| | |
|---|-------------------------|
| FEADER 2014-2020 PDR Franche-Comté (Mesure 7.7A) | 441 000,00 € (23,97%) |
| Etat (FNADT Massif des Vosges) | 200 000,00 € (10,87%) |
| Région Franche-Comté (Contrat de Pays des Vosges Saônoises) | 227 570,48 € (12,37%) |
| Département de la Haute-Saône (Fiche D3) | 223 875,00 € (12,17%) |
| Total subventions sollicitées | 1 092 445,48 € (59,38%) |
| Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont | 747 251,24 € (40,62%) |

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT AU TITRE DU FONDS
NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMENT DU
TERRITOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE
SERVICES AU PUBLIC INTERCOMMUNALE AU TITRE DE
L'ANNEE 2016

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la labellisation du Relais Services Publics intercommunal en date du 7 décembre 2012 à compter de l'année 2013, et son inauguration le 4 décembre 2013 en présence des financeurs et des partenaires. Ce label a été remplacé en cours d'année 2015 par le label « Maison de Services Au Public » (MSAP), et s'accompagne d'une bonification de l'aide financière attribuée par l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), limitée à 50% des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement annuel avec un plafond de subvention fixé à 35 000 €. Le budget prévisionnel de la MSAP s'élevant à 125 000 € T.T.C. au titre de l'année 2016, c'est ce montant plafond qui sera sollicité.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la demande d'une aide financière d'un montant annuel de 35 000 € à l'Etat au titre du FNADT pour assurer son fonctionnement,
- autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue du dépôt d'un dossier au titre de l'année 2016.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE
LA BANQUE POPULAIRE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de renouveler pour l'année 2016 la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté en prévision de la couverture des dépenses relatives à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont et du décalage inévitable entre les différents flux financiers au cours de l'année.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer une convention et à entreprendre toute démarche en vue du renouvellement pour l'année 2016 de la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté.

REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASSE FELIX EBOUE ET
POLITIQUE TARIFAIRE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'arrêté préfectoral 2015-1723 en date du 11 décembre 2015 relatif à la dissolution du syndicat intercommunal du gymnase du collège et transférant ainsi le gymnase Félix Eboué sis impasse des Champs Dia à Champagney à la Communauté de Communes. Des règles de fonctionnement communes sont à instaurer. Un règlement intérieur a été proposé en commission. Dans un but de stabilité lors du transfert, il est proposé de conserver les tarifs en vigueur lors de ce transfert jusqu'à la réalisation des travaux d'isolation thermique programmés au cours de l'été 2016.

- Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- valide le nouveau règlement intérieur intercommunal du gymnase Félix Eboué à effet au 1^{er} janvier 2016,
 - valide le tarif de 3,50 euros de l'heure hors compétitions officielles.

REGLEMENT INTERIEUR DES CYBERCENTRES DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2015 transférant la compétence gestion des médiathèques à la Communauté de Communes. Ce sont maintenant les cinq médiathèques des communes de Champagney, Frahier-et-Chatebier, Plancher-Bas, Plancher-les-Mines et Ronchamp qui travaillent en réseau. Dans le cadre de la charte NetPublic, les cinq médiathèques sont équipées de points informatiques depuis 2005 et un cybercentre est aménagé à Clairegoutte. Des règles de fonctionnement communes sont à instaurer. Un règlement intérieur a été proposé en commission.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le nouveau règlement intérieur intercommunal des cybercentres à effet au 1^{er} janvier 2016.

ACCUEIL D'UNE ETUDIANTE EN APPRENTISSAGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la candidature d'Emilie WILHELM, étudiante, en vue de réaliser un apprentissage au sein de la Communauté de Communes au cours de l'année scolaire 2016-2017 afin de valider une deuxième année de DUT Carrières Juridiques et souhaitant se spécialiser dans les ressources humaines. Cet apprentissage d'une durée d'un an sera encadré par Mademoiselle Agnès VEYSSIERE, maître d'apprentissage et permettra la présence de l'étudiante une semaine sur deux à partir de septembre 2016. La rémunération de cet apprentie est basée sur 49% du SMIC mensuel brut, niveau correspondant à l'âge de l'apprentie et au niveau d'études poursuivi.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette demande d'apprentissage et autorise Monsieur le Président à engager toute démarche concernant cet apprentissage.

NOMINATION D'UNE DELEGUE SUPPLEANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT AU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC DESTINATION 70

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'évolution de la SEM Destination 70 en un comité départemental du tourisme sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial suite notamment au cadre de la loi NOTRe.

L'EPIC Destination 70 est dirigé par un comité de direction. Au niveau de la destination touristique Vosges du Sud, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont dispose d'un poste de délégué suppléant. Monsieur Benoit Cornu, vice-président en charge du développement touristique est proposé pour être le délégué suppléant de la Communauté de Communes.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide la nomination de Monsieur Benoit CORNU au comité de direction de l'EPIC Destination 70.

ACHAT DE TERRAIN A LA SUCCESSION JACCACHOURY SUR LA ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MAY A CHAMPAGNEY

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 1^{er} février 2016 lui ayant donné l'opportunité de se porter acquéreur au titre de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, dans le cadre de la vente aux enchères publiques de la

succession Jaccachoury, d'une parcelle cadastrée ZE 49 en zone UY au lieu-dit « Pré aux Prêtres » sur la commune de Champagney, d'une superficie de 1 ha 32 a en prolongement de la Zone d'Activités des Champs May sur une mise à prix de 1 700 €, hors frais. Cette acquisition a pu se réaliser le 10 février 2016 par le biais de Maître Lartilley, avocat chargé des formalités de publicité pour parvenir à la vente des biens, pour un montant de 7 200 €, hors frais.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, confirme cet achat aux conditions précitées, et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à en régler les frais subséquents.